

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 9

Artikel: Reconnaissance de la vallée du Rhône, du lac Léman au St-Gothard : opérée en 1865, du 3 au 16 septembre [fin]
Autor: Borgeaud, Constant
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La voie était ainsi faite et l'on pouvait tenter un premier assaut ; les assiégeants, rassemblés sous le portique ou dans la parallèle la plus rapprochée, traversaient en colonne les muscules et la tortue, en débouchaient et s'élançaient sur la brèche. S'ils s'en rendaient maîtres, ils se couvraient de mantelets et commençaient à la hâte un déblaiement pour élargir et aplanir la brèche de telle sorte que la tortue elle-même y pût passer, pour attaquer et renverser de même le retranchement intérieur ou seconde muraille qui se trouvait dans toute place bien défendue. Celle-ci percée, la ville était prise ; elle l'était par la première brèche quand il n'y avait qu'une enceinte.

§ 8. Mines.

On faisait aussi la brèche au moyen de la mine. On s'approchait de la muraille avec la tortue ordinaire, ou même avec de simples muscules, et quand on l'avait jointe on l'attaquait avec des pinces et des leviers ; on y pratiquait une cavité s'étendant au-delà du centre de gravité en ayant soin de soutenir avec des étais la partie supérieure. On remplissait le vide de matières combustibles qui, allumées, ruinaient les étais ; la muraille, n'étant plus soutenue, s'écroulait dans le fossé et la brèche était ouverte.

C'était une espèce de mine ; il y en avait une autre qui consistait à creuser un puits derrière le portique, à passer en galerie sous le fossé et à remonter en rampe jusque dans l'intérieur de la place, pour y déboucher au milieu de la nuit et lorsque l'assiégé s'y attendait le moins. C'était le véritable cuniculus, moyen dangereux et qui ne pouvait réussir qu'avec un ennemi qui n'entendait rien à la guerre des sièges. Il a cependant réussi quelquefois, entr'autres au siège de Veies par Camille. Le relief du portique permettait d'entasser les terres provenant de l'excavation sans que l'assiégé s'en aperçût et en prît l'éveil ⁽¹⁾.



RECONNAISSANCE

DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD,
opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

(Fin.)

Le paragraphe *e* indique le principe du nouveau système, qui consiste à défendre pied à pied la route de Martigny au St-Bernard, après avoir épuisé les moyens de défense indiqués dans le premier système.

Le premier corps principal devra chercher à opérer sa retraite par St-Maurice

(1) Nous ne terminerons pas la publication de ces précieux *Fragments* de notre vénéré général, écrits en entier de sa main, sans remercier de nouveau nos camarades de la Société militaire de Genève d'avoir bien voulu nous mettre à même d'en faire jouir nos lecteurs. — *Rédaction.*

et Martigny couverts par le second corps. Si les résultats de la bataille d'Aigle ne le lui permettaient pas, ou si le bassin du Trient tombait au pouvoir des Français, avant la retraite du premier corps principal, alors son infanterie se retirerait sur Sion par les passages d'Anzendaz, du Sanetsch et du Rawil.

L'artillerie prendrait à Bulle la voie ferrée pour Lucerne et rentrerait dans le haut Valais par la Furka.

Notre manœuvre suppose une entente du mouvement avec le gouvernement italien, pour les vivres qui nous arriveraient par le St-Bernard, ainsi que pour la liberté et la protection accordées à notre corps, dans ses mouvements en Italie, du St-Bernard au Simplon, par lequel il rentrerait en Suisse.

Je pense que la description que nous avons donnée du terrain, fait comprendre l'importance de cette manœuvre, aussi hardie que décisive.

La route du Simplon est fermée par une forteresse. Par une simple manœuvre, nous transformons le bassin de la Dranse en une autre forteresse de premier ordre, qui ferme la route du St-Bernard.

Or, pendant que l'armée française fait bélier devant Louèche, ou au défilé de Bovernier, elle est prise en queue et en flanc par toutes les réserves de la Suisse, qui marchent sur le district d'Aigle pour décider que cette fière armée impériale terminera à Martigny, à deux lieues de sa frontière, une campagne qui avait l'Adige ou Florence pour objectif.

Les points successifs à défendre dans le défilé de Bovernier, sont :

- a) Le Brocard ;
- b) Le Borgeau ;
- c) Bovernier ;
- d) La galerie entre Bovernier et Sembrancher ;
- e) La position de St-Jean, au-dessus de Sembrancher.

Les deux dernières positions combinées sont très fortes.

Mais pour cela il faut tenir le sentier qui conduit du village le Borgeau à Champey.

Il faut surveiller les débouchés des sentiers, presque impraticables, il est vrai, qui conduisent du glacier du Trient soit à Orsière, soit à Champey.

Il faut surveiller tous les sentiers et, en général, la montagne où se trouvent les passages qui conduisent de la vallée du Rhône à Sembrancher et dans la vallée de Bagne.

Dans toutes les dispositions générales sur les versants, nos lignes formeront des angles rentrants au fond des vallées, et des angles saillants sur les crêtes, en imitation de celles du sage Fabius en présence d'Annibal.

Guerre entre la France et la Suisse.

Passons maintenant à l'éventualité d'une guerre entre la France et la Suisse.

La France a deux fronts pour opérer contre la Suisse :

- a) Sa frontière de Bâle à Genève ;
- Sa nouvelle frontière de Genève à Martigny ;
- Ces deux fronts peuvent agir séparément ou simultanément ;
- Ces deux fronts forment un angle aigu à Genève..
- Ils déterminent un triangle dans lequel sont placés :
- a) Le canton de Genève ;
- b) Le canton de Vaud ;
- c) Le canton de Neuchâtel ;
- d) Le Porrentruy, plus Bienne et Aarberg ;
- e) Le canton de Fribourg.

Le centre de gravité du triangle que nous venons de définir, sera le centre stratégique du triangle lui-même, soit pour la France agissant contre la Suisse, soit dans les dispositions de la Suisse pour repousser une invasion française.

C'est le Seeland qui renferme le point stratégique sus-indiqué ; il devra donc faire le sujet d'une étude spéciale.

Mais pour cela commençons par jeter un coup d'œil sur la géographie militaire de la Suisse.

La Suisse se divise en trois parties :

- a) Les Alpes ;
- b) Le Jura ;
- c) Le Plateau.

Importance militaire relative de chacune de ces trois parties.

a) Les Alpes sont un rempart pour la Suisse, du lac de Constance, par le Saint-Gothard, au lac Léman ;

b) Le Jura fait désirer qu'il soit un rempart pour la Suisse, de Bâle à Genève ;

c) Le plateau, c'est la Suisse.

Cours d'eau.

a) Le Rhin sert de rempart à la Suisse, des Alpes d'où il sort, au Jura qu'il touche ;

b) Le Rhône sert de rempart à la Suisse, des Alpes d'où il sort, au Jura qu'il traverse ;

c) L'Aar sert de coupure à la Suisse, des Alpes soit de Thoun d'où elle sort, au Jura, sous Sonceboz, contre lequel elle se heurte.

La Suisse est une grande redoute quadrangulaire, dont les forces sont :

- a) Le Alpes ;
- b) Le Jura ;
- c) Le Rhin ;
- d) Le Rhône ;

Le plateau sert de terre-plein à cette redoute.

L'Aar lui sert de traverse intérieure.

Voici le rôle de cette traverse ou coupure de la Suisse :

a) Pour agir du côté du Rhin, nous nous établirons au midi de l'Aar, afin qu'elle couvre notre base d'opération ;

b) Pour agir du côté du Rhône, nous nous établirons au nord de l'Aar, afin qu'elle couvre notre base d'opération ;

c) Pendant que nous sommes maîtres de cette coupure, nous sommes encore maîtres de l'une des deux moitiés du plateau suisse, laquelle nous sert de base pour reconquérir l'autre moitié ;

d) La ville fédérale est placée sur cette coupure, à égale distance de Thoun et de Meyenried ;

e) La partie du Seeland, qui doit renfermer le centre stratégique de notre frontière française, s'appuie précisément sur notre coupure. Sa base s'étend sur l'Aar, de Meyenried à Oltingen.

Notre première coupure intérieure relie les Alpes et le Jura.

Cherchons une seconde coupure intérieure qui relie le Rhin et le Rhône.

De Meyenried à Coblenz, la dernière section de l'Aar, laisse seulement un corridor entre elle et le Jura.

Ce corridor se prolonge le long des lacs et de la Thièle, jusqu'à Yverdon ; mais le plateau reste sans coupure d'Yverdon au lac Léman.

De Thoun part un second corridor par le Simmenthal, Saanen, Château-d'OEx, les Mosses, les Ormonts, Aigle, qui relie l'Aar au Rhône.

Ce second corridor est dans les Alpes, au lieu d'être au pied des Alpes et le long d'un fleuve.

La coupure se compose de la chaîne qui part du Stockhorn, près de Thoun, par le Moléson, au rocher de Naye sur Chillon.

Ainsi, en arrière de nos deux fronts extérieurs contre la France :

a) Le Jura, de Bâle à Genève ;

b) Le Rhône, de Genève à Martigny.

Nous avons trois coupures intérieures principales, qui forment la seconde ligne :

a) L'Aar, de Thoune à Meyenried ;

b) L'Aar, du Rhin, par Meyenried et les lacs, à Yverdon ;

c) La chaîne des Alpes, du Stockhorn, près de Thoune, par le Moléson, au rocher de Naye sur Chillon.

Ces trois coupures donnent

a) Un angle rentrant à Thoune ;

b) Un angle saillant à Meyenried ;

c) Une flèche partant de Meyenried et plongeant jusqu'à Yverdon, en avant du centre stratégique des fronts d'opération de la France.

La coupure de Thoune à Meyenried relie les Alpes au Jura.

Ces trois coupures, prises simultanément, relie le Rhin au Rhône.

Le Seeland.

La partie du Seeland qui nous intéresse plus spécialement se trouve comme prise dans un triangle qui a :

a) Pour base :

L'Aar, de Meyenried par Aarberg, à Oltingen ;

b) Pour face de droite :

La basse Thièle, de Meyenried à Nidau ; le lac de Bienne à Landeron ; la Thièle moyenne, de Landeron au lac de Neuchâtel ;

c) Pour face de gauche :

Le lac de Neuchâtel, de Vensel à la Sauge ; la basse Broie, du lac de Neuchâtel au lac de Morat ; plus une ligne passant par Kerzess et arrivant à Oltingen par les marais.

Quelques-unes des propriétés de ce triangle.

a) Ce triangle couvre l'angle saillant de notre coupure intérieure ;

b) Sa base est garantie par l'Aar ;

c) Sa face de droite est garantie par le lac de Bienne et par la Thièle ;

d) Sa face de gauche est garantie par les marais ;

e) L'angle saillant formé par la base et par la face de droite, est défendu en capitale par le prolongement de l'Aar dans la direction Soleure ;

f) L'angle formé par la base et par la face de gauche, est défendu en capitale par le prolongement de l'Aar dans la direction Berne ;

g) L'angle saillant, formé par la face de droite et par la face de gauche, a son secteur privé de feu, entièrement occupé par le lac d'Yverdon ;

h) Il occupe le centre stratégique des fronts d'opération de la France ;

i) Il est le centre de toutes les dispositions défensives de la Suisse contre la France ;

j) Les circonstances du terrain qui sert d'enveloppe à son périmètre, le garantissent des grandes portées actuelles de l'artillerie. Le lac de Bienne, le lac d'Yverdon, le lac de Morat et le grand marais, comme une vaste crinoline, tiennent tout indiscret à distance respectueuse ;

k) De Nidau au Rhin, la coupure de l'Aar est flanquée stratégiquement par nos ponts sur la Thièle ;

l) De St-Blaise à Yverdon, le corridor est commandé par nos ponts sur la Thièle ;

m) Une armée venant du pays de Vaud, arrivée à Payerne, qu'elle se dirige sur Morat ou sur Fribourg, sera prise en flanc ou à revers par la route de la Sauge à Chevroux.

n) Par nos ponts sur l'Aar, nous passons de notre triangle sur la rive droite, ou nous revenons de la rive droite sur la rive gauche. Nous plaçons ainsi à volonté

l'Aar entre nous et notre adversaire, où nous le saisissons, corps à corps, si nous jugeons les circonstances favorables.

o) Une armée venant du pays de Vaud, qui voudra passer l'Aar au-dessous d'Oltigen, ou la Sarine au-dessus d'Oltigen, aura une affaire de front et sera simultanément prise en flanc par nos chaussées dans les marais ;

p) *Il est vaste* : Il n'a pas moins de 28 kilomètres de longueur sur 4 de largeur moyenne.

Les belles collines qui s'étendent de Jolimont, en face de la Thièle moyenne, au Jensberg, en face de la basse Thièle, sur tout le développement de la rive droite du lac de Bienne, n'ont pas moins de vingt-quatre kilomètres de longueur sur environ quatre kilomètres de largeur.

Les quarante villages placés sur ces collines ou dans la plaine, sont :

1° Meyenried ;	15° St-Niklaus ;	28° Finsterhennen ;
2° Schwadernau ;	16° Belmund ;	29° Freiten ;
3° Bürglen intérieur ;	17° Nidau ;	30° Brütelen ;
4° Ägerten ;	18° Ipsac ;	31° Gaeserz ;
5° Studen ;	19° Sutz ;	32° Lüscherz ;
6° Worbon ;	20° Lathigen ;	33° Müntschemier ;
7° Aarberg ;	21° Mörigen ;	34° Ins ;
8° Bargaen ;	22° Walperswyl ;	35° Vinelz ;
9° Kappelen ;	23° Epsach ;	36° Gampelen ;
10° Werdtihof ;	24° Gerlafingen ;	37° Tschugg ;
11° Jens ;	25° Täuffelen ;	38° Mullen ;
12° Bühl ;	26° Hagneck ;	39° Glas ;
13° Hermerigen ;	27° Siselen ;	40° Erlach ;
14° Merzligen ;		

Plus l'île de St-Pierre.

q) Les voies de communication de la Suisse convergent vers ce triangle.

A. *Chemins de fer* :

- 1° Bâle, Olten, Soleure, Landeron ;
- 2° Locle, Neuchâtel, Landeron ;
- 3° Les Verrières, Neuchâtel, Landeron ;
- 4° Genève, Neuchâtel, Landeron ;
- 5° Sion, Lausanne, Fribourg, Berne, Landeron ;
- 6° Thoune, Berne, Landeron ;
- 7° Lucerne, Olten, Landeron ;
- 8° Coire, Zurich, Olten, Landeron ;
- 9° Lac de Constance, St-Gall, Zurich, Landeron ;
- 10° Schaffhouse, Aarau, Landeron.

B. *Routes ordinaires* :

En jetant un coup d'œil sur la carte, on sera encore plus saisi de voir l'ensemble avec lequel toutes les routes de la frontière française du Jura convergent vers Bienne ou Landeron.

Par les routes qui conduisent dans le bassin du Rhône et, par suite, à la frontière française de ce bassin, toutes sont dans les vallées : ou de l'Aar, ou de la Kander, ou de la Simmen, ou de la Sarine, ou de la Broye, ou de l'Orbe, dont la concentration des eaux constitue le terrain militaire que nous signalons.

C. *Voies de communication par les eaux* :

Les trois lacs, l'Aar, la Thièle, la Broye sont des voies de communication qui ajoutent à l'importance militaire de notre triangle.

r) L'ennemi ne peut pas nous envelopper, il faudrait qu'il se décomposât en trois corps, savoir :

1° Un premier corps aux environs de Bienne-Landeron, séparé de celui à notre droite par l'Aar, et séparé de celui à notre gauche par le lac d'Yverdon ;

2° Un second corps placé aux environs de Morat, séparé de celui du Landeron par le lac d'Yverdon; et séparé de celui à notre droite par l'Aar;

3° Un troisième placé aux environs de Lyss, séparé du premier par l'Aar, au-dessous de Meyenried, et séparé du second par l'Aar, au-dessus d'Aarberg.

Or si l'ennemi prenait une pareille disposition, rien ne serait plus heureux pour nous, puisqu'il nous laisserait la faculté de tomber avec toutes nos forces réunies sur celui des trois corps qui nous paraîtrait en défaut, et de l'écraser, avant que l'un ou l'autre des deux autres corps puissent venir à son secours.

s) *Subsistances.*

Puisque l'ennemi ne peut nous envelopper, sans se mettre en péril, il en résulte que la plus grande partie de nos nombreuses voies de communication resteront libres, et par suite que placés au centre de toutes les richesses de la Confédération nous n'avons pas à craindre la famine.

Nous venons de donner l'esquisse de la place de guerre centrale de la Suisse.

Nos coupures intérieures, composées : de l'Aar, de Coblenz à Meyenried; de l'Aar, de Meyenried à Thône, et d'une chaîne de montagnes, de Thône à Chillon, forment *un angle saillant* à Meyenried que nous venons d'examiner. Passons maintenant à l'angle rentrant qu'elles forment à Thône.

Les parties rentrantes de la fortification en sont les parties fortes; et il en serait ainsi de la position de Thône, en ne considérant que le côté extérieur de nos lignes, mais le corridor du Simmenthal conduisant à Aigle, il en résulte que Thône ainsi que toutes nos lignes sont prises à revers par une armée française qui, partant d'Aigle, choisit le Simmenthal pour sa ligne d'opération.

Il nous faut donc une clef, qui ferme le Simmenthal à la France et qui l'ouvre à la Suisse.

Le fort destiné à commander le Simmenthal, doit être placé au débouché de la vallée, au-dessus de Wimmis.

Il doit être construit suivant toutes les règles de la fortification permanente de montagne, la plus perfectionnée.

Il ne doit pas être une copie de ces travaux, qui sont à la fortification ce que des canons en ferblanc seraient à l'artillerie.

Le fort de Wimmis et la forteresse centrale des lacs sont deux armatures qui soudent notre base d'opération aux Alpes et au Jura. Notre base devient elle-même, dans ces conditions, une forteresse à cheval sur le plateau, avec un étrier dans le Jura et l'autre dans les Alpes.

Nous avons signalé les principales lignes ou coupures intérieures qui font front contre la France. Nous avons examiné les rapports que ces lignes ont entr'elles, ainsi que la manière dont elles lient les trois parties géographiques de la Suisse. Jetons maintenant un coup d'œil sur nos frontières françaises et sur leurs rapports avec les lignes intérieures sus-indiquées.

La France a deux fronts d'opération contre la Suisse :

a) Sa frontière de Bâle à Genève;

b) Sa nouvelle frontière de Genève à Martigny.

De Bâle à Genève, le Jura se décompose en quatre sections stratégiques :

a) La première section correspond à l'Aar, de Bienne à Coblenz; c'est le Jura, de Sonceboz à Bâle, inclusivement.

b) La seconde section correspond à la ligne des lacs, de Bienne à Yverdon; c'est le Jura, de Sonceboz à Ste-Croix;

c) La troisième section correspond à la gorge entre le lac de Neuchâtel et le lac Léman, soit entre Yverdon et Morges; c'est la partie du Jura comprise entre Ste-Croix et le Brassus;

d) La quatrième section correspond au lac Léman et au Rhône, au-dessous de Genève; c'est le Jura, du Brassus au fort de l'Ecluse.

Le second front, de Genève à Martigny, se décompose en deux sections stratégiques, savoir :

a) La première section s'étend du fort de l'Ecluse à Genève, par le Rhône, et se prolonge de Genève au Bouveret, par le lac Léman. Elle correspond à la ligne de Chillon au Brassus, ou à la section de l'Aar, de Thoune à Meyenried ;

b) La seconde section s'étend du Bouveret à Martigny. Elle correspond au Rhône de Martigny au lac.

Nous avons donc en tout six sections de frontières stratégiques différentes avec la France.

Si au lieu de six sections, il ne nous en restait que trois, ou que deux à défendre, le problème serait simplifié.

Réduction du nombre des sections stratégiques de frontières entre la France et la Suisse, par voie d'élimination.

Commençons par notre extrême gauche, soit par la sixième section qui s'étend du Bouveret à Martigny.

Dans une guerre entre la France et la Suisse, les opérations de la France, par cette section, ne peuvent avoir que l'un ou l'autre des trois objectifs suivants :

a) Le St-Gothard ;

b) Thoune, par le Simmenthal, en prenant nos coupures à revers ;

c) Fribourg, par Bulle.

Or :

Le St-Gothard est fermé par la place de Louèche.

Thoune sera couvert par le fort de Wimmis.

Bulle est couvert : ou par le Rhône et par le vignoble de Lavaux-Montreux-Chillon ; ou par le Rhône et les difficultés que présentent la route des Ormonts, le passage de la Tine-Montbovon et le débouché près Gruyères.

Les difficultés que nous venons d'indiquer sont si grandes, comparées à celles de la marche d'une armée, de Jougne ou de la vallée du lac de Joux sur Fribourg, qu'il est impossible d'admettre la première hypothèse.

Je considère donc la sixième section comme éliminée par la construction du fort de Wimmis.

La cinquième section comprend le lac Léman, du Bouveret à Genève, plus le Rhône, depuis le lac au fort l'Ecluse.

Une armée ne passera jamais le lac Léman, pendant qu'une frontière, comme celle de Ste Croix au fort l'Ecluse, sera ouverte.

Je crois à la presque neutralité des eaux du lac Léman, même pendant une guerre entre la France et la Suisse, et je conclus à l'inutilité de toute fortification ayant pour but d'abriter un port, ainsi qu'à celle de constructions navales sur le lac Léman.

Pour ce qui est du Rhône, dans la partie que nous avons à considérer, en dessous du lac, son passage par une armée française équivaut à l'occupation de la ville de Genève par la France.

Or, cette occupation peut avoir deux buts : ou une démonstration avec d'autres simultanées, à Bâle et sur le centre, pour diviser nos forces et frapper le coup décisif sur une fraction seulement de l'armée fédérale, ou une prise de possession pure et simple de Genève.

Dans l'un comme dans l'autre cas, nous ne pouvons pas combattre à Genève, sur la rive droite du lac, car le plus petit mouvement sur Cossonay, qui est le véritable point de direction d'une attaque sérieuse de la France contre la Suisse, suffirait pour tout compromettre.

Dans le premier cas, la guerre est transportée au centre de la Suisse, et Genève sera défendue par la Suisse entière.

Dans le second cas, si la France reste l'arme au pied, après avoir pris possession de Genève, alors nous engagerons la lutte dans le Chablais et le Faucigny, pour

forcer la France, ainsi que nous l'avons dit, à venir s'expliquer, par les armes, comme dans le cas précédent.

Ainsi, dans l'une comme dans l'autre hypothèse, nous avons une élimination de la cinquième section de nos frontières stratégiques françaises.

Nous obtenons ainsi une élimination totale du second front d'opération de la France contre la Suisse, s'étendant sur les nouvelles frontières françaises.

Passons maintenant à la quatrième section stratégique de nos frontières françaises, s'étendant du Brassus au fort l'Ecluse.

Si nous ne pouvons pas défendre Genève à Genève, cela tient précisément à cette partie de nos frontières, où nous avons notre gauche engagée dans la France, le lac Léman à dos et notre droite débordée, au premier pas que fait l'armée française sur Cossonay. Ce qui fait que nous sommes obligés, ici comme à Genève, de renoncer à toute lutte sérieuse; dans son moment initial, sur cette section de nos frontières stratégiques françaises.

Donc la quatrième section se trouve éliminée par la force des choses.

Passons maintenant de la quatrième section de nos frontières françaises à la seconde, qui s'étend, dans le Jura, de Sonceboz à Ste-Croix.

Cette section correspond aux lacs de Bienne et d'Yverdon et à notre forteresse centrale, en seconde ligne; elle ne laisse point de passage possible à une armée, pour marcher vers le centre.

Cette seconde section de nos frontières stratégiques françaises s'élimine donc d'elle-même.

Il ne nous reste ainsi à considérer que la première et la troisième sections stratégiques de nos frontières françaises.

La première section comprend le Jura, de Bâle à Sonceboz.

Si nous sommes attaqués dans cette section, elle pourra être défendue énergiquement; parce que son étendue est en rapport avec le nombre des troupes dont nous disposons; ce qui n'aurait pas été le cas sans les éliminations précédentes.

Après une belle défense du Jura, nous avons une première bataille aux environs de Soleure, à proximité de notre grande place; puis, si la chose est nécessaire, une seconde à Lyss, ou plutôt à Hofwyl. D'ailleurs, pour faire le siège de notre place, il faudra que l'armée française passe l'Aar une seconde fois, dans les environs de Berne; ce qui nous procurera une troisième occasion favorable pour livrer bataille, presque sous le canon de notre place.

Enfin commencera un siège dans les grands marais, où les Français devront s'établir en présence de 150,000 hommes, qui peuvent faire des sorties dans toutes les directions, soit pour couper les communications à Soleure, à Yverdon ou ailleurs, soit pour livrer des affaires partielles ou générales aux moments opportuns.

Il ne faudrait pas croire que nous sommes obligés de vivre entassés dans notre place aux quarante villages. Nous pouvons toujours placer l'Aar entre nous et notre adversaire, et cela nous suffit, attendu que, s'il veut se diviser pour nous en empêcher, nous saurons l'en punir sur l'heure.

Une traversée du Jura, dans cette section où il a son maximum de largeur, puis ensuite deux passages de l'Aar, à proximité de la concentration de nos troupes, agissant sous la protection de notre place; tout cela pour venir camper aux environs de Morat et peut-être pour occuper Berne, dont il ne resterait de fédéral que le palais, attendu que les autorités seraient installées sur nos collines; tout cela, dis-je, pour arriver à Morat, me fait supposer que les Français préféreraient prendre la route du canton de Vaud.

La troisième section stratégique de nos frontières françaises s'étend de Ste-Croix au Brassus; elle est de toutes les parties de nos frontières, sans en excepter Genève, celle qui a le plus de chance d'être choisie par la France, lorsque cette puissance voudra opérer contre la Suisse.

Elle correspond à la brèche ouverte entre le lac de Neuchâtel et le Léman, entre Yverdon et Morges.

Ici, le Jura suisse a peu de profondeur et le nombre de bonnes routes qui correspondent avec la France est considérable.

La base d'opération de l'armée française est Besançon ; ses forts, détachés sur notre section, sont à Jougne et aux Rousses. C'est de ces deux forts que l'armée française partira pour franchir la frontière. Des corps, en seconde ligne, pourront passer par le fort de l'Ecluse et par Genève.

L'armée française prendra, pour direction générale, Cossonay, Echallens, Moudon, Payerne.

De Jougne partent les routes principales suivantes :

- a) Jougne, Ballaigues, Orbe, Cossonay, Echallens ;
- b) Jougne, Vallorbes, La Sarraz, Oulens, Echallens ;
- c) Jougne, Orbe, Chavornay, Echallens ;
- d) Jougne, Ste-Croix, Yverdon.

Des Rousses partent les routes principales suivantes :

- a) Les Rousses, la vallée du lac de Joux, le Pont, Cossonay, Echallens ;
- b) Les Rousses, le Brassus, Bière, Cossonay, Echallens ;
- c) Les Rousses, St-Cergues, Nyon, Morges, Echallens.

Les corps en seconde ligne, partant du fort l'Ecluse, suivront la route : Genève, Lausanne, Moudon, Payerne.

L'armée française, arrivée à hauteur d'Yverdon, fait un changement de front à gauche, l'aile droite en avant, avec Yverdon pour pivot.

On voit qu'Echallens est le premier point commandé de concentration de l'armée française.

Ici, rien n'est accentué dans notre système de défense jusqu'au moment où nous arrivons à Morat, devant notre place.

Cependant, comme la section d'attaque de l'ennemi est peu étendue et qu'elle est bien déterminée, nous pourrons, dès l'origine, présenter des forces respectables pour défendre toutes les parties du terrain qui nous sont favorables.

Comme terrain favorable je me borne à signaler :

a) Pour la première ligne : Ste-Croix, Ballaigues, Vallorbes, le Pont (point très important), le Brassus, Bière, Aubonne. Mais la ligne de l'Aubonne tombe par un mouvement en avant sur Cossonay ;

b) Pour la seconde ligne :

1° Les hauteurs de Pomy, Belmont et Chavornay en face d'Yverdon et d'Orbe. Mais cette position tombe par le changement de front de l'armée française avec Yverdon pour pivot, l'aile droite avec le centre en avant sur Echallens ;

2° Les bois d'Oulens en face de La Sarraz ;

3° Le pont sur la Venoge, au-dessous de Cossonay ;

4° Les terrains coupés entre Crissier et St-Croix, sur la route de Morges à Echallens.

On voit que la concentration de l'ennemi se fait sur Echallens ; c'est donc à Echallens où nous devrions être en mesure de livrer une bataille décisive.

Mais, malheureusement, le terrain nous refuse les garanties nécessaires à un acte aussi solennel ; nous défendrons à outrance le lit encaissé de la Mentue, à Peyres-Possens, puis nous nous retirerons.

Arrivée à Morat, devant notre place centrale, l'armée française devra s'arrêter et dresser ses tentes sur les ossuaires de ses pères.

Encore un mot sur notre place centrale.

Les meilleurs esprits militaires sentent depuis longtemps la nécessité d'une vaste place de guerre, qui nous serve à la fois : de base d'opération, de pivot stratégique et de réduit.

Dans ces dernières années, nous avons vu :

Toute la puissance du vaste empire moscovite se briser devant la place de Silistrie, défendue par un malade.

La guerre d'Orient se résumer dans deux sièges.

La France et l'Italie traiter devant le canon de Vérone.

Le Danemark se défendre devant Duppel, sans lequel la campagne aurait été réduite à une marche des alliés.

La Belgique dépenser cinquante millions pour la place d'Anvers.

Devant ces leçons de l'histoire d'hier, l'opinion en Suisse semble faire un pas.

Des officiers indiquent Lucerne pour place centrale.

D'autres indiquent le canton d'Unterwald.

D'autres considèrent le St-Gothard comme citadelle de la Suisse.

Une place de guerre pareille doit satisfaire aux conditions suivantes :

a) Comme base d'opération :

1° Elle doit être établie dans la partie la plus riche et la plus peuplée de la Suisse ;

2° Elle doit être établie au carrefour de nos grandes voies de communication ;

3° Elle doit être équidistancée de nos frontières principales.

b) Comme pivot :

1° Elle doit dicter nos manœuvres stratégiques essentielles ;

2° Elle doit toutes les soutenir et les appuyer ;

3° Nos masses ne doivent avoir que de petits mouvements à faire, pour répondre à de grands mouvements de nos adversaires ;

4° Elle doit, à l'heure voulue, présenter un obstacle infranchissable entre nous et notre adversaire ;

5° Pour nous, cet obstacle doit disparaître au moment opportun ;

6° Elle doit être coordonnée avec nos principales lignes de défense ;

7° Elle doit couvrir la ville fédérale.

c) Comme réduit :

1° Elle doit être capable de renfermer momentanément l'armée fédérale toute entière, personnel et matériel ;

2° Elle doit pouvoir soutenir un long siège ;

3° Elle doit permettre des sorties redoutables soit sur l'ennemi, soit sur sa ligne d'opération ;

4° Elle ne doit rien craindre pour ses subsistances ;

5° Elle doit placer notre adversaire sur un terrain consacré par l'histoire.

d) Comme construction, elle doit être bâtie par la nature.

Or :

a) Le St-Gothard ne peut pas être une base d'opération, puisque c'est un désert où l'on doit tout conduire.

Il ne peut être que fort détaché de la place principale, pour servir de pivot à des manœuvres auxiliaires ;

b) Le canton d'Unterwald est une cage, dans laquelle on ne peut pas entrer, et de laquelle on ne peut pas sortir ; il ne satisfait à aucune des conditions essentielles, Unterwald est la terre classique, où le barbare, après avoir ravagé la Suisse entière, pourra aller tuer le prêtre et la femme devant l'autel ;

c) Lucerne n'est pas au carrefour des communications de la Suisse.

Lucerne n'est pas placé sur notre grande coupure.

La nature n'a pas placé à Lucerne la grande place que nous cherchons.

Une propriété de notre place, bien essentielle à remarquer, c'est qu'elle réduit l'attaque de la France à une seule section stratégique : Bâle-Sonceboz ou Sainte-Croix-le Brassus ; je dis l'une ou l'autre de ces deux sections, car si l'ennemi

attaquait par les deux sections simultanément, nous tomberions, avec toutes nos forces réunies, sur l'une des deux attaques, ce qui serait la plus grande faveur que le sort pût nous accorder.

Au point de vue de constructions artificielles, qui doivent compléter l'œuvre de la nature, je me bornerai à dire :

a) Qu'elles doivent être basées sur une bifurcation de l'Aar à Aarberg, dont la section artificielle passerait devant notre front pour aller se jeter dans le lac de Neuchâtel ;

b) Qu'un certain nombre de chaloupes cuirassées devraient commander sur les trois lacs ;

c) Que le plan de dessèchement des marais doit être combiné avec celui de l'élévation de notre place ;

d) Que le chemin de fer central des Alpes doit partir de notre base pour remonter la vallée de l'Aar.

Lausanne, le 30 décembre 1865.

(Signé) Constant BORGEAUD, colonel fédéral.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 23 mars 1870.

Très honorés Messieurs. — Nous avons l'honneur de vous informer que les primes de tir de l'infanterie, pour l'année 1870, ont été fixées comme suit :

Pour chaque compagnie d'infanterie de l'élite et de la réserve, appelée à subir pendant cette année son cours de répétition ordinaire ou appelée, en dehors de ce cours, à prendre part à un exercice de tir (§ 9 de la loi fédérale du 15 juillet 1862), moyennant toutefois que le minimum des coups prescrits soit tiré, une somme de fr. 10.

La répartition de cette somme entre les divers genres de feux, est abandonnée aux Cantons.

On devra se servir des cibles réglementaires (cibles de 6 pieds carrés, avec mannequins pour le feu individuel, et cibles de 6 pieds de haut et de 18 pieds de large pour les feux de masse.)

Nous désirons recevoir en temps et lieu un rapport exact au moyen des formulaires habituels sur les résultats des exercices de tir.

Le montant des primes payées par les Cantons leur sera bonifié par le commissariat fédéral des guerres, dès que ce rapport nous sera parvenu.

Aucune prime de tir ne pourra être accordée pour les cours et les exercices de tir où l'on n'aurait pas tiré le nombre de coups réglementairement prescrits. — Agréez, etc.

Berne, le 24 mars 1870.

Tit. — Par circulaire du 17 décembre 1869, nous vous avons priés de bien vouloir inviter votre administration d'arsenal et d'autres connaisseurs, cas échéant, à nous faire des propositions sur le placement dans la giberne d'un flacon à huile ou à graisse pour l'entretien du fusil et le maintenir en bon état de propreté.

Après examen des propositions obligeantes qui nous ont été faites, nous avons décidé à ce sujet ce qui suit :

On devra se servir de graisse au lieu d'huile pour l'entretien du fusil ; à cet effet l'homme portera dans sa giberne, pour l'usage en campagne, une petite boîte à graisse dont l'ouverture doit être plus grande que celle de l'ancien flacon à huile.

Monsieur l'administrateur du matériel en transmettra un modèle à chaque intendant d'arsenal.

Cette boîte à graisse ne sera pas placée dans un compartiment spécial, mais au